



PROGRAMME DE FORMATION INCENDIE

« Manipulation des extincteurs »

Version Octobre 2020



Objectif

La formation à la manipulation des extincteurs a pour objectif d'apprendre ou de rappeler au salarié les différentes conduites à tenir face à un départ de feu en utilisant le bon type d'extincteur et en respectant la bonne distance d'attaque de feu.



Pré requis

Aucun



Durée

1H30



Nombre de participants

10 personnes / groupe

7h45 : Arrivée du formateur sur site

M. DUBUS Laurent : Ancien Sapeur-pompier de Paris



8H00

Préparation avant l'arrivée des stagiaires :

- installation de l'abri anti pluie (chauffé si besoin) pour accueillir les salariés ;
- mise en place des extincteurs, à raison de :
 - 24 extincteurs à eau pulvérisée avec additifs (1 extincteur par stagiaire)
 - 12 extincteurs à CO2 (1 extincteur pour deux stagiaires)
 - 4 extincteurs à poudre ABC (1 extincteur pour six stagiaires)
- mise en place des générateurs de flamme ;
- installation du mannequin de 75 kg ;



8H45

Accueil du 1er groupe de stagiaires

- signature de la feuille de présence ;

C.E.R.F.S.S.

Directeur : Monsieur Laurent DUBUS

8, rue de Lille – 59100 ROUBAIX

✉ cerfss@icloud.com 🌐 www.cerfss.com

9H00

Début de la formation

Partie théorique (30 minutes) :

Thèmes abordés :

- Le triangle du feu ;
- Les différents types d'extincteurs et leurs fonctionnements ;
- L'effet des produits extincteurs sur un feu.
- Les règles de sécurité sur les extincteurs ;
- Les distances d'attaque du feu ;
- L'alarme et l'alerte des secours.

Partie pratique (1h00) :

Les stagiaires apprendront à se servir des 3 types d'extincteurs sur 6 exercices pratiques :

- Extinction d'un feu d'ordinateur ([extincteur à CO2](#)) ;
- Extinction d'un feu de poubelle ([extincteur à eau pulvérisé avec additif](#)) ;
- Extinction d'une armoire électrique ([extincteur à CO2](#)) ;
- Extinction d'un feu de type hydrocarbure ([extincteur à eau pulvérisé avec additif](#)) ;
- Extinction d'un feu de friteuse ([couverture anti feu](#)) ;
- Extinction d'une bouteille de gaz enflammée de type propane ([extincteur à poudre](#)).

Les différents exercices d'extinctions permettront aux candidats de mieux appréhender un départ de feu et d'intervenir avec sérénité et professionnalisme.

10H30

Fin de la formation

- Distribution du livret incendie ;
- Signature de la fiche d'évaluation et de suivi par les stagiaires.

10H40

Accueil du 2ème groupe de stagiaires

- signature de la feuille de présence ;

10H45

Début de la formation

C.E.R.F.S.S.

Directeur : Monsieur Laurent DUBUS

8, rue de Lille – 59100 ROUBAIX

✉ cerfss@icloud.com ↗ www.cerfss.com

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques sur vidéo projecteur (photos et vidéos à l'appui) ;
- Démonstrations par le formateur ;
- Exercices pratiques sur feu réel ;
- Exercices d'apprentissage ;
- Bac à feu écologique ;
- Différents types d'extincteurs

L'abri anti-pluie
↓



C.E.R.F.S.S.

Directeur : Monsieur Laurent DUBUS

8, rue de Lille – 59100 ROUBAIX

✉ cerfss@icloud.com 🌐 www.cerfss.com



Obligations réglementaires :

L'article R4227-28 du Code du Travail dispose que l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. **(Source Légifrance)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIA RTI000018489131&dateTexte=&categorieLien=cid>

L'article L231-3-1 du Code du Travail dispose que tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire... **(Source Légifrance)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIA RTI000006647943&dateTexte=&categorieLien=cid>

Les assureurs exigent des formations dont le contenu a été défini dans le règlement R6 de l'A.P.S.A.D. (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages) **(Source CNPP)**

<https://www.cnpp.com/Boutique-Editions/Referentiels/Referentiels-APSAD/Referentiel-APSAD-R6>

Règles R6 :

Chapitre 4 : En période d'activité, 10 % de l'effectif par secteur doit être formé à l'utilisation des extincteurs de façon à pouvoir réunir deux E.P.I. en moins d'une minute dans un secteur.

Chapitre 6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Chapitre 3-3-5-6 : Il doit être procédé à un entraînement du personnel titulaire d'une formation E.P.I. dans les conditions telles que chacun des membres fassent fonctionner, une fois par an au moins, un extincteur de chacun des types utilisés dans l'établissement.

C.E.R.F.S.S.

Directeur : Monsieur Laurent DUBUS
8, rue de Lille – 59100 ROUBAIX

✉ cerfss@icloud.com 🌐 www.cerfss.com